

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Olivier L'HEVEDER
Commissaire-Enquêteur

COMMUNE DE NOTRE-DAME DE BELLECOMBE

LIEU-DIT : " VERS SAINT-JOSEPH "

Section A - Parcelles n° 1646, 1648, 1813 et 1816

Propriété de Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS

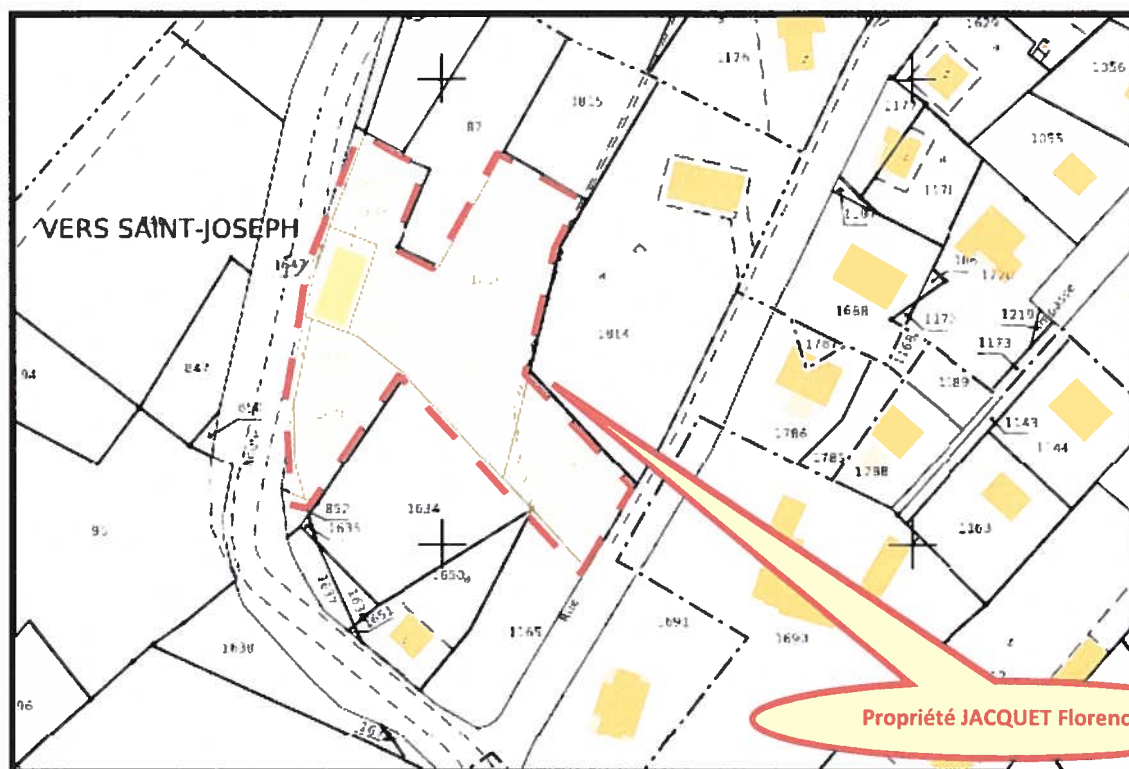
**REQUÊTE À L'ENCONTRE DU P.L.U.
SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE
OPPOSITION À L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ N°14**



1 - DESIGNATION DE LA PROPRIETE de Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS :

Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS est propriétaire des parcelles cadastrées :

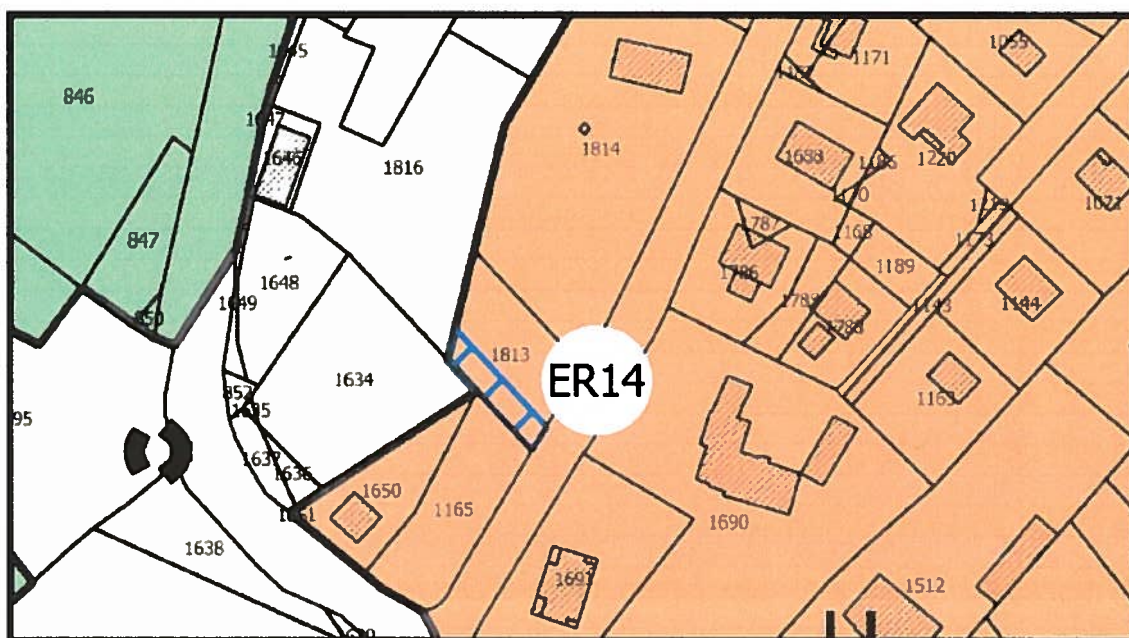
- Commune : NOTRE-DAME DE BELLECOMBE (73)
- Cadastre : Lieu-dit : " Vers SAINT-JOSEPH " - Section A - Parcelles n° 1646, 1648, 1813 et 1816



Extrait Cadastral (cdif@dgi.finances.gouv.fr) - Sans Echelle

2 - DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE " ER n°14 " à Usage Agricole :

Selon les termes du Projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à l'Enquête Publique du 14 décembre 2020 au 14 Janvier 2020, il est prévu un Emplacement Réservé n°14 à Usage Agricole, grevant la parcelle n° A-1813, selon les termes suivants :

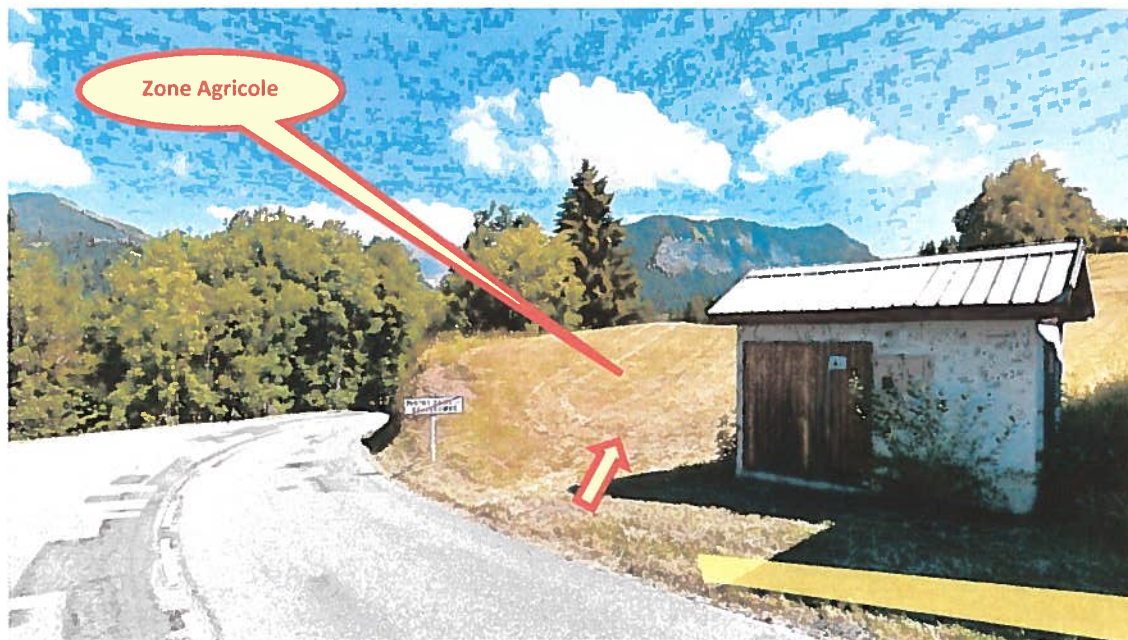


Extrait du Plan de Zonage du PLU soumis à Enquête Publique - Sans Echelle

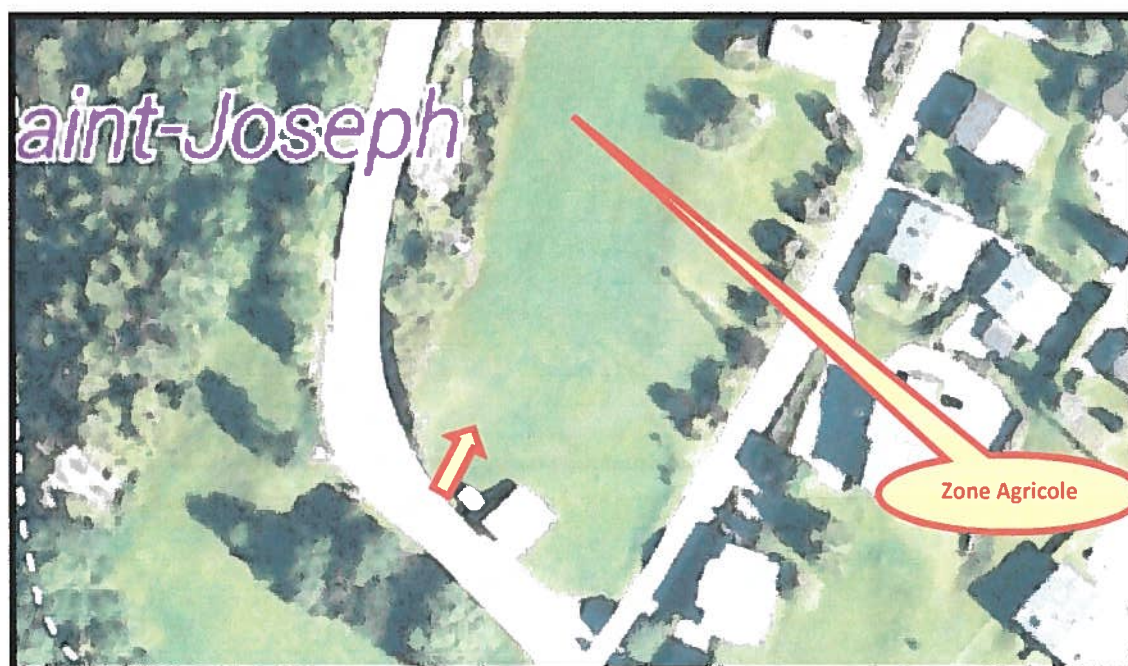
3 - OPPOSITION de de Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS à cet EMPLACEMENT RESERVE " ER n°14 " à Usage Agricole :

Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS s'oppose à cet Emplacement Réserve " ER n°14 " à Usage Agricole pour les raisons suivantes :

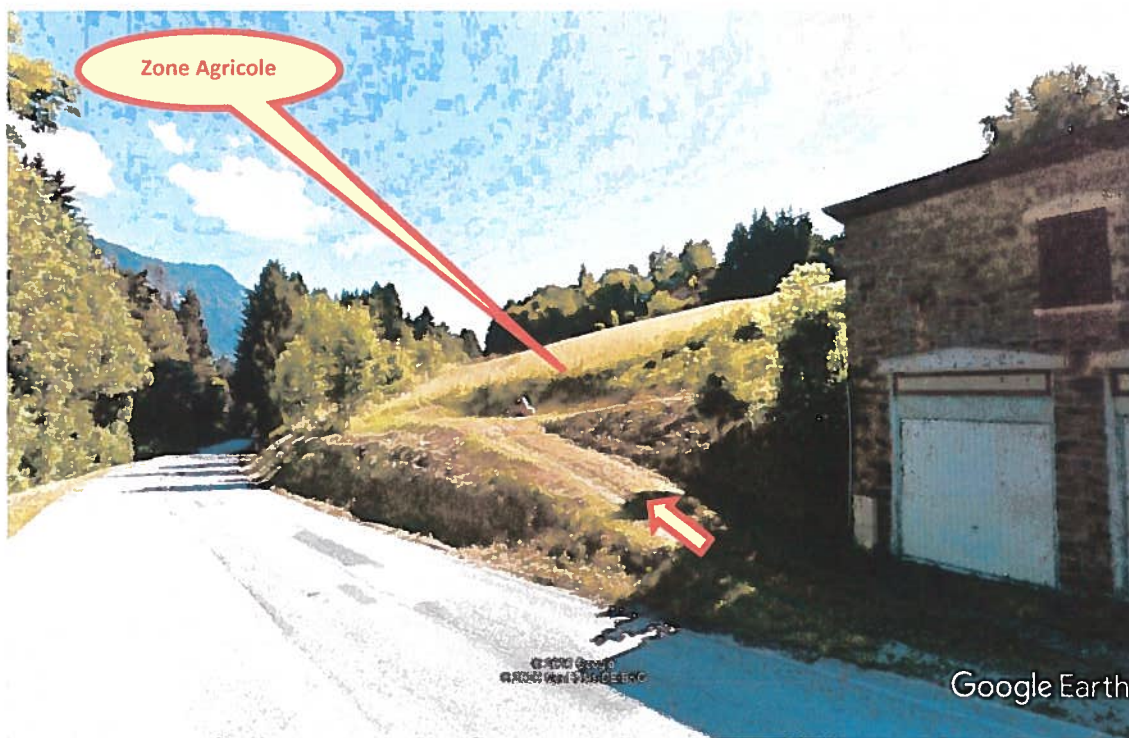
- Il existe un Accès direct n°1 depuis le Domaine Public, desservant la Zone à vocation agricole, sans empiéter sur la Zone U de la propriété de Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS,
- Il existe un Accès direct n°2 depuis le Domaine Public, desservant la Zone à vocation agricole, sans empiéter sur la Zone U de la propriété de Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS,
- Il existe un Accès direct n°3 depuis le Domaine Public, desservant la Zone à vocation agricole, sans empiéter sur la Zone U de la propriété de Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS,



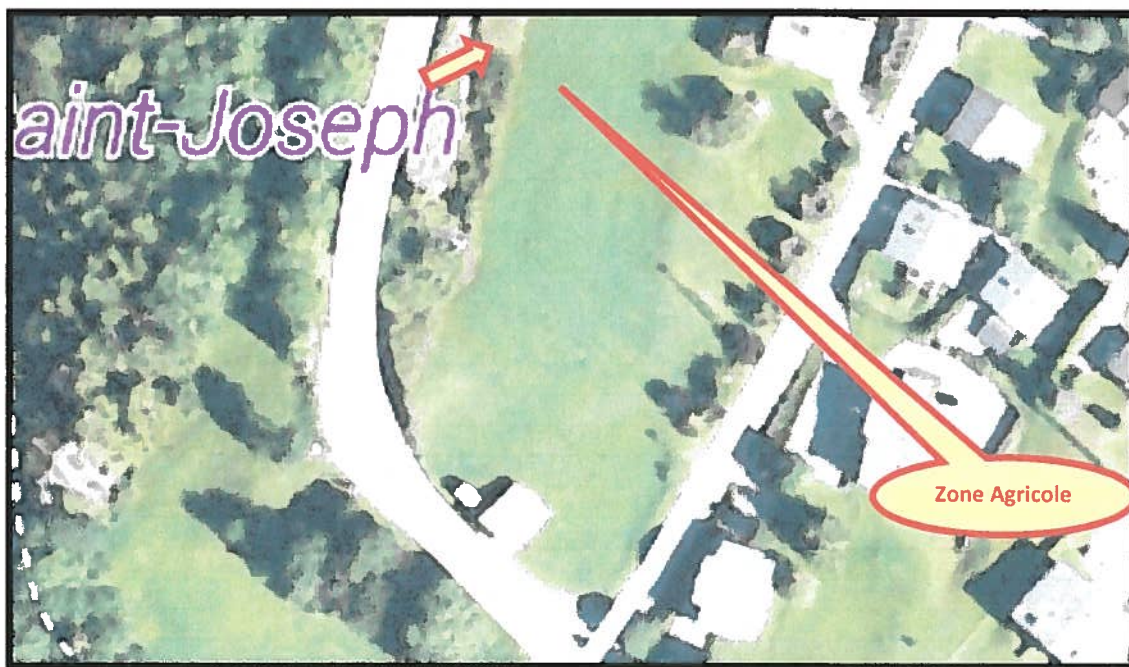
Accès Direct n°1 - Photographie - Sans Echelle



Accès Direct n°1 - Vue Aérienne - Sans Echelle



Accès Direct n°2 - Photographie - Sans Echelle



Accès Direct n°2 - Vue Aérienne - Sans Echelle



Accès Direct n°3 - Vue Aérienne - Sans Echelle

4 - CONCLUSIONS :

Compte tenu des accès agricoles existants, il ne semble pas nécessaire d'en créer un qui viendrait grever la Zone U de notre propriété.

Eu égard à cette situation, Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS s'oppose à cet Emplacement Réserve n°14 à Usage Agricole, tel que présenté à cette enquête publique.

Nota : Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS est assistée dans cette démarche par Maître Avocat à

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Commissaire enquêteur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Madame JACQUET Florence Née MOLLIER-THOMAS